



l' savoir :

DIALOGUE SOCIAL À L'ÉQUARRISSAGE
RECUADES STRUCTURELLES PROGRAMMÉES

FLASH
CCRF



2015
25/02/15



interpelle la Directrice générale

E-mail du 23 février 2015

Madame la Directrice générale,

Comme vous avez pu le constater, le syndicat **CCRF-FORCE OUVRIÈRE** n'a pas participé à la réunion du groupe de travail concernant les modalités de mise en œuvre de la circulaire DGAFP du 19 décembre 2014 relative à ce que la Directrice de la Fonction publique qualifie, avec un humour particulier, comme « **l'amélioration** » (!) de la gestion des ressources humaines dans les directions départementales interministérielles et notamment celles contenues au point I-2 a), réunion prévue vendredi 20 février 2015 à 14h30.

Nous aurions pu simplement arguer les engagements internes à notre organisation, à cette même date, concernant en particulier nos relations avec nos superstructures « Finances » et « Fonction publique » en vue de notre prochain congrès statutaire mais cela n'aurait pas été loyal.

Comme je l'ai indiqué au Chef de Service par messagerie le 28 janvier dernier, nous avons été scandalisés par la manière avec laquelle vos services ont délibérément écarté, par des prétextes fallacieux, les organisations syndicales dites « minoritaires » des débats portant sur l'articulation future du statut d'emploi d'Inspecteur expert. Lorsque la morgue devient le fil conducteur du dialogue social, les conséquences ne peuvent être que désastreuses. On peut d'autre part s'interroger sur la validité d'un tel « groupe de travail », tenu avant la réunion du CT « personnel et missions » dans sa nouvelle structuration (fonctionnement du règlement intérieur)...

Et voici que la Fonction publique, qui n'en est plus à une régression près, ressort de la poussière la Charte de gestion des DDI du 5 janvier 2010, en exigeant que l'on resserre les boulons en matière de gestion du personnel. Et conformément à sa pratique courante en la matière, la Direction générale réagit dans l'affolement et se prépare à une nouvelle reculade en rase campagne.

Je vous rappelle que, le 13 novembre 2014, lors de la première réunion préparatoire au projet de restauration de la chaîne de commandement qui devait être présenté à Bercy - et dont nous n'avons plus jamais entendu parler depuis (!) - j'avais eu le douteux privilège de vous interpeller sur un constat qui me sem-



blait d'évidence (cf. déclaration liminaire au dit groupe de travail, message 2014 n°14 du 18/11/2014) : « (...) **force est de constater que la circulaire FILLON du 31 décembre 2008 demeure toujours en vigueur lorsqu'elle précise notamment que le Préfet de département est le supérieur hiérarchique direct, via le Directeur Départemental Interministériel, des agents de**

la DGCCRF :

- il a la mainmise du pouvoir de notation (c'est-à-dire de l'avancement et donc de la promotion de ces agents),
- il a la maîtrise du pouvoir disciplinaire,
- il a un droit de regard sur les mutations et les mouvements de personnels au départ ou à l'arrivée dans son département.

Tant qu'on n'aura pas eu le courage de trancher ce nœud gordien, de quelque manière que ce soit, la chaîne de commandement demeurera irrémédiablement brisée que vous le vouliez ou non.

(...) Le syndicat national CCRF-FO, avec l'appui de sa fédération, vous demande donc aujourd'hui qu'elles sont vos intentions réelles eu égard au contenu de cette circulaire : allez-vous OUI ou NON demander au ministère d'exiger l'annulation de cette disposition, pour rendre à la Direction générale de la CCRF le contrôle effectif des agents dont elle a la charge ? »

À l'époque, vous aviez eu comme un réflexe de dignité outragée, en prétendant que « **l'administration de la CCRF avait l'entière maîtrise du déroulement de carrière de ses agents** ». Je vous avoue que cela m'avait fait sourire intérieurement mais, à l'instar du niveau incantatoire de votre assertion, je vous confesse bien volontiers que cela n'était pas un sourire d'excellente qualité. Quant à vous engager de porter le dossier devant Bercy, cela n'avait même pas valu la peine que vous formuliez la moindre réponse...

Aujourd'hui donc, quel menu nous propose donc la Directrice générale de la Fonction publique ? Comme si la situation désastreuse que vivent les personnels CCRF ne suffisait pas, « **la capacité managériale du directeur départemental** (qui est prévue et répertoriée par la charte en question) **doit être mieux respectée** » sur les points suivants :

- **l'affectation des agents,**
- **l'avancement des agents,**
- **les sanctions disciplinaires.**

Le parallélisme est saisissant, vous ne trouvez pas ? À force de se réfugier dans le déni dénué de toute rationalité et le conformisme frileux qui lui sert de politique globale, la Direction générale a perdu un temps précieux dans la dimension de l'action et se trouve donc au pied du mur, dans l'incapacité notoire de se transcender.

Au crépuscule de ma carrière professionnelle, je regarde une institution dont j'ai vécu la naissance, à laquelle j'ai cru et que j'ai vu se déliter au fil de ces dernières années par l'absence d'ambition et le renoncement progressif d'une Direction générale qui se situe désespérément aux abonnés absents.

Madame la Directrice générale, je suis au regret de vous confirmer que votre passage a laissé un souvenir plus que mitigé de la part de vos personnels des DRIRE. Alors que vous réunissez tout le potentiel intellectuel pour porter un véritable projet courageux et structurant pour la DGCCRF, votre temps est désormais petitement compté pour que, de surcroît, vous ne soyez pas considérée par les agents comme le fossoyeur de cette direction. Ce temps est encore plus restreint pour une intervention solennelle et autoritaire auprès d'une équipe ministérielle de tutelle dont le seul « fait d'armes » notoire à ce jour aura été d'arriver première dans un concours de circonstances.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel GARCIN
CCRF-FO

